

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 16 octobre 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Pauline LUCAS, conservatrice du patrimoine, spécialité « monuments historiques », direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organise au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint au chef de l'atelier de menuiserie en sièges, mobilier national ;

Madame Christine CHASTEL, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », responsable de l'atelier restauration des documents graphiques, département de la conservation, centre de conservation Joël-le-Theule, bibliothèque nationale de France ;

Monsieur Sébastien DUBOC, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint au chef de l'atelier de menuiserie en sièges, mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 octobre 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



AUDE de MARTIN de VIVIES